ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Marché d'Exploitation des Installations Thermiques et Aérauliques

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE : CLAUDE-GIRARD
Adresse : Les Sorentines 25870 CHATILLON LE DUC

☎ : 03 81 86 96 50

Date et heure limites de réception des offres

à

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 3

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

2.1 DUREE - DELAIS D'EXECUTION 3
2.2 VARIANTES 3
2.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 3
2.4 MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT 3
2.5 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 3

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4

4.1 DOCUMENTS A PRODUIRE 4
4.2 VARIANTES 4

5 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 5

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 5

6.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER 5
6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE 6

7 ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 6

7.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 6
7.2 VISITE SUR SITE 6

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La consultation a pour objet la maintenance des installations thermiques et aérauliques du collège Claude-Girard à Châtillon-le-Duc

1.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est passée sous forme de marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum et un opérateur économique.

Le montant maximum est fixé pour 1 an à : 15 000 € HT

1.3 Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en un lot unique.

2 Conditions de la consultation

2.1 Durée - Délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre est fixée à l'acte d'engagement et au C.C.A.P.

Le début des prestations est au **1er juillet 2018.**

2.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée et aucune variante exigée n'est prévue.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement et modalités de financement

Les prestations seront financées sur le budget général de l'établissement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'ordonnance º2015-899 du 23 juillet 2015.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.

3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le bordereau des prix unitaires
- Le cadre de mémoire

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

4 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature à signer (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

Pièces de l'offre :

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le bordereau des prix unitaires, à compléter et dater
- Le plan de prévention, à dater et signer
- Le cadre de mémoire de l'opérateur économique, à compléter,

A l'exception des documents visés ci-dessus et de leurs annexes, les autres documents remis par le pouvoir adjudicateur mentionnés à l'article 3 du présent règlement de la consultation ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée et aucune variante exigée n'est prévue.

5 Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	*Pondération*
1-Prix des prestations	70%
2-Valeur technique	30%

- **Prix des prestations :** Il sera jugé sur la base du détail estimatif selon la formule suivante :

$$\frac{\text{prix plafond - prix proposé par l'opérateur économique}}{\text{prix plafond - prix plancher}} \times 70$$

En sachant que :

- prix plafond = moyenne des offres + 20%
- prix plancher = prix de l'offre la plus basse

Le prix sur lequel se basera l'analyse correspondra au coût du forfait pour 80% et à 100* le coût horaire jour ouvré pour 20%.

- **Valeur technique :** Elle sera jugée d'après le cadre de mémoire. Les sous-critères et leur pondération sont indiqués dans ces cadres joints au dossier de consultation. Aucun autre élément ne sera pris en compte pour l'analyse. **Il est fortement conseillé aux candidats de répondre sur la base de ces cadres afin de faciliter leur réponse et l'analyse par le pouvoir adjudicateur.**

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
Exploitation des installations thermiques et aérauliques au Collège Claude-Girard de Châtillon le Duc
Lot n°1

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Collège Claude-Girard – Les Sorentines – 25870 CHATILLON LE DUC

I

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 Transmission électronique

Il est possible d'adresser l'offre par voie électronique à l'adresse suivante :

Intendance.0251857h@ac-besancon.fr

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre papier.

7 Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

M. le gestionnaire
Collège Claude-Girard
Les Sorentines
25870 CHATILLON LE DUC
Tèl : 03 81 56 96 50
Mail : intendance.0251857h@ac-besancon.fr

7.2 Visite sur site

La visite de l'installation de l'établissement est vivement conseillée.